



## **Devenir référent.es harcèlement sexuel et agissements sexistes**

1 jour(s) - 7,00 heure(s)

Programme de formation

### **Public visé**

Référent.es CSE et Employeur, membres du CSE, RH

### **Pré-requis**

Aucun

### **Objectifs pédagogiques**

- Prendre conscience de ce que sont les agissements sexistes et le harcèlement sexuel et de leur portée
- Connaître le cadre légal et les sanctions encourues
- Reconnaître les situations de sexisme et harcèlement sexuel
- Comprendre son rôle de référent.e
- S'approprier les bonnes pratiques pour orienter, informer et accompagner

### **Description / Contenu**

*Depuis le 1er janvier 2019, toute **entreprise de 11 salarié.es et plus** doit avoir parmi les membres de son CSE un-e **référent.e chargé.e d'orienter, informer et accompagner les salarié.es en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.***

*Un.e **référent.e** côté employeur est obligatoire à **partir de 250 salarié.es.***

*Ces référent.es doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leur mission (Art. L. 2315-18).*

## **1. Prendre conscience des violences sexistes et sexuelles au travail**

- les idées reçues
- L'état des lieux
- Le continuum des violences sexistes et sexuelles

## **2. Connaître le cadre légal et repérer les manifestations du sexisme au travail**

- Le cadre légal
- Les sanctions encourues
- Les manifestations dans le quotidien de travail
- Les limites entre humour et sexisme, séduction et harcèlement sexuel

## **3. Comprendre les obligations de l'entreprise et les champs de prévention**

- Les 3 champs de prévention : primaire, secondaire et tertiaire
- Les signaux d'alerte
- Les enjeux individuels et collectifs

## **4. Agir en tant que référent.e harcèlement sexuel et agissements sexistes**

- Le rôle des référents
- Les missions principales
- Les moyens à disposition

## **5. S'approprier les outils pour exercer son rôle de référent.e harcèlement sexuel et agissements sexistes**

- Les bonnes pratiques pour informer, accueillir, écouter, orienter et signaler

### **Modalités pédagogiques**

Formation animée en présentiel ou classe virtuelle

Action par groupe de 1 à 8 personnes maximum

Horaires : 09h00-12h30 / 13h30-17h00

### **Moyens et supports pédagogiques**

Alternance entre théorie et pratique.

### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Qu'il s'agisse de classe virtuelle ou présentielle, des évaluations jalonnent la formation : tests réguliers des connaissances, cas pratiques, ou validation par une certification à l'issue de l'action par les stagiaires, au regard des objectifs visés

### **Accessibilité**

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.



Afin de nous permettre d'organiser le déroulement de la formation dans les meilleures conditions possibles, contactez-nous.

Un entretien avec notre référent handicap pourra être programmé afin d'identifier les besoins et aménagement nécessaires.

### **Délai d'accès**

- Pour les formations intra : Les modalités et délais d'accès sont à valider lors d'un entretien téléphonique préalable et selon disponibilités respectives.
- Pour les formations inter : Selon notre calendrier d'inter-entreprises